



Commune de LONGECOURT-EN-PLAINE  
Réunion du conseil municipal du 26 juin 2025

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 26 juin 2025, à 18 h 30, à la mairie, salle du conseil.

A Longecourt-en-Plaine, le 18 juin 2025

Le maire, Paul MURANO

Ordre du jour :

- ✓ Nomination du secrétaire de séance
- ✓ Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mai 2025
- ✓ Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
- ✓ Fourniture d'habillement et d'équipement de protection individuelle des agents techniques
- ✓ Subvention FAPA Séniors
- ✓ Choix pour le cadeau de fin d'année des aînés
- ✓ Modification du tarif des cavurnes
- ✓ Proposition de la société ALFACY pour le compost
- ✓ Travaux supplémentaires :
  - Réfection de la salle du conseil municipal
  - Réfection de la montée d'escalier des locataires M. et Mme Jovignot

---

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 26 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Paul MURANO, le Maire.

Présents : M. Paul MURANO, maire ; Mme Nicole FORNER, M. Rémy DONARD et Mme Amélie BOUCHET-GELIN adjoints ; Mme Marianne SEIGNEZ, M. Jean-François BERARDINELLI, M. Florent TUPIN, M. Raphaël BUTHIOT, Mme Nathalie PERRIN, Pascal MOULART et M. Gérard BERTHOZ, conseillers municipaux

Absent excusé : M. Jean-Marc SOULIER

Absents avec pouvoir : Mme CHOCHON-LATOUCHE Josiane (pouvoir à Mme Amélie BOUCHET-GELIN) et Mme Christiane PROST (pouvoir à M. Paul MURANO)

Absente : Mme Zineb HEMAIRIA

**Délibération**  
**Nomination d'un secrétaire de séance**

En l'application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme Amélie BOUCHET-GELIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du devis SICECO pour les derniers luminaires de l'éclairage public à passer en led et fonds de concours.
- 2) Modification du parc informatique : approbation du devis de E&I Service

**Délibération**  
**Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mai 2025**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 22 mai 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2025

**DECISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

- Une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue en Mairie :
  - 4 rue Sainte Marguerite ; parcelles B 355 et 360 ; surface 655 m<sup>2</sup> ; prix 234 000 € dont 5 000 € de mobilier
- Mme Cœur a été inscrite dans la liste des bénévoles de la bibliothèque : elle a ainsi droit à ses remboursements de déplacements pour des formations à la médiathèque de Côte d'Or.

**Délibération 1\_2606205**  
**Fourniture d'habillement et d'équipement de protection des agents techniques**

Le maire a souhaité faire un point sur la dotation annuelle en habillement de chaque agent du service technique. En effet, leurs différentes missions peuvent avoir un caractère salissant et / ou dangereux. Il fait l'inventaire de ce qui est fourni aux agents et expose ce qui est préconisé en matière de protection et de salissure.

*M. BERARDINELLI demande si les tenues de travail sont floquées au nom de la commune. Il lui est répondu que non.*

*M. BUTHIOT demande quel est le coût moyen par agent et par an pour les tenues. Il lui est répondu : 500 € environ*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la fourniture d'habillement et d'équipement de protection individuelle comme suit pour un agent à temps plein :
  - Pour les agents affectés au nettoyage des locaux : une paire de chaussures ou de sabots ainsi qu'une blouse

- Pour les autres agents techniques :
  - 2 paire de chaussures de sécurité
  - 2 pantalons + 1 pantalon anti-coupe tronçonnage
  - 2 T-shirts
  - 2 shorts
  - 1 casquette
  - 1 veste de travail
  - 1 pull
  - 1 paire de gants de travail en cuire +1 paire de gants anti-coupure
  - 1 casque anti-bruit ou bouchons anti-bruit
  - Masques anti-poussière jetables

- **Dit** que la dépense est inscrite sur les crédits au chapitre 11 article 60636 du budget

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*Transmission en préfecture le : 2 juillet 2025*  
*Publiée le : 2 juillet 2025*

<b>Délibération 2_26062025</b> <b>Subvention FAPA Séniors</b>
--

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de la FAPA (Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie) des Séniors de la Côte d'Or. L'association, qui contribue à préserver l'autonomie des retraités et leur maintien à domicile.

Le maire explique qu'un « atelier tablette » est organisé sur la commune pour apprendre aux aînés à se servir d'une tablette numérique

Le maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'association et de régler une cotisation d'un montant de 45 €.

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide d'adhérer à la FAPA Séniors
- Accepte de payer la cotisation pour un montant de 45 €

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*Transmission en préfecture le : 2 juillet 2025*  
*Publiée le : 2 juillet 2025*

<b>Délibération 3-26062025</b> <b>Choix pour le cadeau de fin d'année des aînés</b>
--

Le maire dresse le bilan de l'année 2024 :

- Certains préfèrent l'Escapade, d'autres le repas à la commune

- D'autres ne veulent pas en entendre parler et préfère un colis
- Et puis il y a ceux qui ne sont jamais contents

Le conseil municipal avait convenu fin 2024 de discuter de ce que la commune pouvait offrir à nos anciens cette année en juin et avait alors évoqué d'offrir des bons d'achat

Le maire explique ce qui peut être proposé :

- Colis gourmand 1 ou 2 personnes
  - Repas à l'escapade
  - Repas à la salle des fêtes
  - Bon d'achat à utiliser chez les commerçants de la commune ou à Netto, ou à BI1
- ✓ L'Escapade a déjà fourni un devis pour novembre : 3840 € pour 80 personnes ce qui revient à 48 €/personne avec le vin (2023 : 2803 € pour 90 personnes ce qui revenait à 32 €/ personne mais sans le vin). Le tarif a bien augmenté !
  - ✓ L'an passé, il fallait choisir entre le repas spectacle à la salle des fêtes et le colis gourmands. C'était « 50/50 »

Le conseil municipal, après délibérations, proposera au choix :

- Un repas-spectacle au Cabaret l'Escapade :
  - o Gratuits pour les habitants
  - o 55 € le repas-spectacle pour les invités des habitants de la commune
- Un chèque cadeau :
  - o Un chèque cadeau de 30 € pour une personne seule
  - o Un chèque cadeau de 50 € pour un couple
- Dit que les chèques cadeau seront à utiliser chez les commerçants de Longecourt
- Dit que les crédits sont prévus au budget au compte 623

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*Transmission en préfecture le : 2 juillet 2025*

*Publiée le : 2 juillet 2025*

<p><b>Délibération 4_26062025</b>  <b>Modification du tarif des cavurnes</b></p>
--

Lorsqu'il y a un décès sur la commune, les familles préfèrent de plus en plus le cavurne plutôt qu'une case au colombarium ou une concession traditionnelle.

Le Maire propose de modifier le prix d'achat de ces cavurnes :

Actuellement :

- Colombarium/cavurne 15 ans : 150 € / 170 €
- Colombarium/cavurne 30 ans : 250 € / 270 €

Proposition : 220 € au lieu de 170 € pour 15 ans et 320 € au lieu de 270 € pour 30 ans.

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide de fixer le prix des cavurnes et des colombariums de la façon suivante :
  - o Colombarium/cavurne 15 ans : 150 € / 220 €
  - o Colombarium/cavurne 30 ans : 250 € / 320 €
- Charge et autorise le maire à signer tout document concernant cette affaire

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*Transmission en préfecture le : 2 juillet 2025*

*Publiée le : 2 juillet 2025*

<b>Délibération 5_26062025</b> <b>Proposition de la société Alfacy pour le bio compost</b>
---

Le maire explique que la gestion des déchets devient un problème récurrent surtout depuis l'instauration des composteurs partagés : plaintes, odeurs, rats, insalubrité...

Il a donc rencontré la société ALFACY pour connaître les tarifs de leurs contenants « palox ». En effet, pour la salle des fêtes et la Cerisaie, c'est la solution qui a été choisie et on ne constate pas d'incivilité comme sur les bio composteurs. La société nous propose sa solution pour un coût de 1 626 € HT annuel.

*M. BUTHIOT demande comment il serait procédé pour les erreurs de tri et la verbalisation.*

*M. TUPIN pense que le SMICTOM devrait embaucher une personne pour faire la tournée des composteurs partagés afin d'en assurer la gestion.*

*M. DONARD explique que les agents de la commune iront régulièrement vérifier les palox et qu'ils seraient positionnés Rue du Moulin, vers la pompe de relevage*

Considérant que la mise en place des containers partagés pose de nombreux problèmes

Considérant la proposition de la société Alfacy

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le devis d'un montant de 1626 € HT/an de la Société Alfacy pour l'installation de « palox » sur toute la commune
- Charge et autorise le maire à signer tout document concernant cette affaire

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*Transmission en préfecture le : 2 juillet 2025*

*Publiée le : 2 juillet 2025*

<b>Travaux supplémentaires</b>
--------------------------------

Explication de Rémy DONARD

Si l'équipe municipal est réélue, il est proposé d'effectuer divers travaux :

- Refaire la montée d'escalier de l'appartement au-dessus de la salle des associations : ça n'a pas été refait depuis très longtemps, c'est humide et limite insalubre
- Refaire la salle du conseil municipal : enlever la moquette murale et moderniser cette pièce en mettant de la toile de verre et de la peinture

Il s'agit ici d'avoir un accord de principe parce que dans tous les cas, il faudra attendre septembre pour déposer les demandes de subvention qui ne seront attribuées que l'an prochain. Les crédits seront donc inscrits au budget 2026.

Des devis ont été demandés pour avoir une idée de ce que cela pourrait coûter

(→ *détail des devis reçus de Bonglet et Légeley*) :

- *Logement : 12 642 € TTC pour Légeley et 13 920 € TTC pour Bonglet*
- *Salle du conseil : 5 741 € TTC pour Légeley et 4 800 € TTC pour Bonglet*

Paul MURANO souhaite également faire d'autres acquisitions

- Mettre des rideaux devant la scène à la Cerisaie : un devis a été demandé pour avoir une idée du montant
- Modifier le mobilier de la salle du conseil, nous avons reçu le devis de Ergos : 3 597 € TTC

#### **Délibération 6\_26062025**

#### **Siceco : approbation du devis pour changement de source des luminaires compatibles**

La dernière phase des travaux de rénovation des luminaires vétustes avec passage en LED a été réalisée.

Il reste cependant 97 ampoules disséminées sur toute la commune à changer

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 11 547.48 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours ainsi la contribution de la commune s'élève à 8 683.89 €.

Il est donc proposé de valider le financement de ces travaux par fonds de concours.

Le fonds de concours permet de mettre cette dépense en investissement plutôt qu'en fonctionnement et sera amortie

Ces travaux ne sont pas prévus au budget :

- S'ils sont faits cette année, il faudra faire une DM (décision modificative budgétaire)
- S'ils sont faits l'an prochain, on les mettra au budget primitif 2026

*M. BERARDINELLI décide de s'abstenir car pour lui, le passage en led des luminaires n'est pas rentable. Il lui est répondu que les montants des factures d'éclairage public des quartiers déjà passés en led ont baissé.*

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de changement de source sur les luminaires compatibles ;
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

*Transmission en préfecture le : 2 juillet 2025*  
*Publiée le : 2 juillet 2025*

<b>Délibération 7_26062025</b> <b>Modification du parc informatique : approbation du devis de E&amp;I Services</b>
---

Le maire rappelle aux élus ce qui avait été décidé le mois dernier : résiliation des contrats de location du serveur avec Grenke et E&I Services pour prendre la nouvelle solution professionnelle de Berger Levrault. Nous avons également commandé un nouvel ordinateur pour l'accueil.

La société E&I Services est venue pour faire l'inventaire du matériel et le technicien a fait plusieurs constats :

- Nos deux onduleurs (poste accueil et compta) ne fonctionnent plus : ces onduleurs servent de parafoudre et évitent que les postes soient coupés en cas de coupure de courant (on pourrait alors perdre les données qui ne sont pas encore sauvegardées). Ces onduleurs n'ont été achetés ni avec Berger Levrault ni avec E&I Services mais par la commune
- L'actuel poste du maire ne peut pas être basculé sur Windows 11 mais l'actuel poste compta lui, le peut. Nous venons tout juste de recevoir le nouvel ordinateur de la compta donc je prendrai l'ancien ordi de la compta
- Pour ne conserver qu'un poste à l'accueil, les données du poste « accueil » doivent être transférées sur le nouveau poste compta. Ainsi, on n'achèterait qu'un seul onduleur

E&I Services nous a fourni un devis pour un montant de 2 937.58 € qui comprend :

- La conservation de tout le matériel actuel, (serveur, switch, onduleur de sauvegarde, sauvegarde externe, etc)
- Un onduleur pour l'accueil
- Un onduleur pour le serveur : il est en fin de vie batterie et serait à changer dans tous les cas avant la fin de l'année
- Un pare-feu avec maintenance pour le nouvel ordinateur : le contrat finit en juillet et de plus nous avons un ancien modèle qui bride la fibre (c'est vrai que l'on a constaté que parfois internet « rame ») et qui arrive en fin de vie (vie estimée à 4 ans)

Après délibérations, le conseil municipal :

- Décide de valider le devis de E&I Services pour un montant de 2 937.58 € HT

- Charge et autorise le maire à signer tout document concernant cette affaire

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*Transmission en préfecture le : 2 juillet 2025*

*Publiée le : 2 juillet 2025*

## QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS

### PAUL

- Signature de l'acte de vente définitif de la Cure le 4 juillet
- Remerciements pour l'octroi de la subvention : UNC, Tradi-dances, OMCL, Longecourt en Danse, Club de l'Amitié
- Il y a eu une fuite à la cave de la Mairie et nous venons de recevoir la facture : 3 667 € ; Nous allons demander à Véolia de pouvoir bénéficier du programme « Warsmann » : si Véolia est d'accord pour un dégrèvement, nous serons exonérés de l'excédent au-delà du double de notre consommation moyenne (calculée sur les 3 dernières années de facturation)
- Nous avons également eu une fuite sur le regard à l'école mais n'avons pas encore reçu la facture. Là aussi, nous demanderons à pouvoir bénéficier d'un dégrèvement.
- J'ai reçu une demande pour un projet MAM (maison d'assistantes maternelles). C'est la com com qui a la compétence Enfance Jeunesse donc un rendez-vous sera organisé bientôt avec les demandeuses, M.Delva de la com com et moi-même.

### AMELIE

- Compte rendu de la réunion des asso qui a eu lieu le 21 juin
- Forum des associations le 30 août
- Tous les conseillers sont conviés au spectacle de fin d'année de l'école qui aura lieu mardi 1<sup>er</sup> juillet à 17 h à la Cerisaie.
- Le dernier conseil d'école de l'année aura lieu le 27 juin
- Comme l'an passé, nous avons acheté des calculatrices pour les élèves passant en 6<sup>ème</sup>
- Nous avons acheté un bouquet de fleurs pour l'institutrice qui nous quitte à la fin de l'année

Jeff

Rémy

Les délibérations 1-26062025 à 7-26062025 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents : M. Paul MURANO, maire ; Mme Nicole FORNER, M. Rémy DONARD et Mme Amélie BOUCHET-GELIN adjoints ; Mme Marianne SEIGNEZ, M. Jean-François BERARDINELLI, M. Florent TUPIN, M. Raphaël BUTHIOT, Mme Nathalie PERRIN, Pascal MOULART et M. Gérard BERTHOZ, conseillers municipaux

Le secrétaire de séance,

Mme Amélie BOUCHET-GELIN

Le Maire,

Paul MURANO

En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 28 mai 2025